

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : /

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : /

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO

Excusée : 1

Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 8

Stéphane BESSON, Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Alexandre HAMELIN, Didier LATHUILLE

Secrétaire de séance : Nelly VEYRAT-DUREBEX

[DEL2025-083 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SM3A](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activité 2024 et la copie de la délibération d'approbation du compte administratif transmis par le Syndicat Mixte d'Aménagement Arve et Affluents (SM3A) ci-annexés ;

Vu l'avis du Bureau du 9 septembre 2025 ;

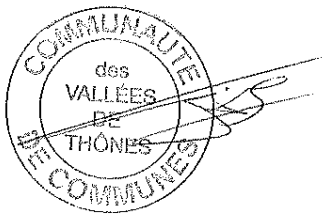
Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2024 et la copie de la délibération d'approbation du compte administratif doivent, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, faire l'objet d'une communication au cours d'une séance public du Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 transmis par le SM3A.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nelly VEYRAT-DUREBEX



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Nelly Veyrat-Durebex.

Délibération transmise en Préfecture le 26 septembre 2025
Publiée le 26 septembre 2025